



23 février 2021

(21-1501)

Page: 1/3

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT LA
FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES
DISPOSITIONS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CAMBODGE

La communication ci-après, datée du 19 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Cambodge.

Le Cambodge notifie des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1:4	Notification	C	31 décembre 2018	À déterminer
Donateurs: À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités (ATRC):				
À l'heure actuelle, le Département général des douanes et accises du Cambodge (GDCE) a publié sur le site Web des douanes des renseignements concernant les procédures d'importation, d'exportation et de transit. En revanche, notre Comité national de la facilitation des échanges n'a pas encore de site Web étant donné qu'il a été créé récemment par le Sous-décret n° 18 du 26 février 2020. En parallèle, le Cambodge dispose du site Web du Centre national d'information sur le commerce, qui n'est pas régulièrement actualisé et doit être amélioré.				
Les besoins en matière d'ATRC incluent les suivants:				
Besoin d'ATRC et d'assistance financière en ce qui concerne la façon d'établir ce type de notification.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	31 décembre 2019	À déterminer
Donateurs: ARISE Plus Cambodge pour la préparation des procédures. Assistance technique et financière pour le développement du système de traitement avant arrivée à déterminer.				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
ARISE Plus Cambodge a fourni une assistance technique uniquement pour la préparation des procédures relatives au traitement avant arrivée. Les instructions ont été établies le 5 août 2019. Toutefois, le système n'a pas encore été mis au point et une assistance technique et financière des partenaires de développement est requise.				
Le GDCE a déterminé qu'il était nécessaire d'améliorer l'infrastructure des TIC dans le cadre de SYDONIA World afin de faciliter les activités de traitement avant arrivée.				
Les besoins en matière d'ATRC incluent les suivants:				
Besoin d'ATRC et d'assistance financière en ce qui concerne la mise en place d'un système de traitement avant arrivée.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	31 décembre 2020	À déterminer
<p>Donateurs: Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et ARISE Plus Cambodge ont dit souhaiter contribuer à la préparation de la procédure de mise en œuvre du Programme d'OEA.</p> <p>Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:</p> <p>Le GDCE a mis en œuvre avec succès le programme en faveur des meilleurs négociants, qui constitue une plate-forme de base. Le GDCE doit développer le Programme d'opérateurs économiques agréés, y compris en ce qui concerne les procédures et le soutien législatif, ainsi que les installations.</p> <p>Les besoins en matière d'ATRC incluent les suivants:</p> <p>Assistance financière nécessaire pour développer l'infrastructure des TIC.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 8:2	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	31 décembre 2022	À déterminer
<p>Donateurs: À déterminer</p> <p>Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:</p> <p>À déterminer</p> <p>Les besoins en matière d'ATRC incluent les suivants:</p> <p>Besoin d'ATRC pour renforcer les capacités de l'administration des douanes dans le cadre du nouveau mandat lui donnant qualité d'unique organisme présent aux frontières.</p> <p>Besoin d'ATRC pour le projet pilote sur la mise en place d'un guichet unique d'inspection.</p> <p>Besoin d'ATRC pour tous les organismes présents aux frontières en ce qui concerne l'Accord sur la facilitation des échanges.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2022	À déterminer
<p>Donateurs: À déterminer</p> <p>Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:</p> <p>Un guichet unique national est en cours de mise en œuvre et, depuis juillet 2019, il permet aux négociants de présenter des licences, permis, certificats ou autres pour des importations/exportations. Le guichet unique national est connecté au système de dédouanement SYDONIA, qui est utilisé depuis 2008. La mise en œuvre du guichet unique national est une approche par étapes. Pendant la phase I, le système de dédouanement (SYDONIA) a été connecté au système e-CO du Ministère du commerce afin d'établir un lien avec le guichet unique de l'ASEAN par l'intermédiaire du portail de l'ASEAN; la phase II est la phase initiale de mise en œuvre et concerne cinq organismes interministériels, y compris le Département général des douanes et accises (GDCE), le Ministère du commerce (MoC), le Conseil pour le développement du Cambodge (CDC), le Ministère de la santé et le Ministère de l'industrie et de l'artisanat.</p> <p>En outre, le Cambodge a mis en œuvre le guichet unique de l'ASEAN pour l'échange de documents électroniques avec les États membres de l'ASEAN, y compris le formulaire électronique D relatif au certificat d'origine depuis juillet 2019 et le document de déclaration en douane de l'ASEAN (ACDD) depuis décembre 2020.</p> <p>Les besoins en matière d'ATRC incluent les suivants:</p> <p>Quoi qu'il en soit, le guichet unique national attend beaucoup de l'amélioration du système existant et du développement au profit d'autres organismes publics de réglementation. Besoin d'assistance technique et financière pour mettre en œuvre pleinement le guichet unique national.</p>				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 11:5	Liberté de transit	C	31 décembre 2022	À déterminer
Donateurs: À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités:				
À déterminer				
Les besoins en matière d'ATRC incluent les suivants:				
Besoin d'assistance technique et financière pour mettre en œuvre pleinement cette disposition étant donné que l'infrastructure physiquement distincte (comme des voies, des postes d'amarrage et autres) pour le trafic en transit est limitée.				